

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
 Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 26
 Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 106

Modalités de mise à disposition de locaux communaux scolaires, en dehors des temps scolaires, avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans un souci de clarification et dans le cadre du partenariat que la Ville souhaite avoir avec l'Education Nationale, les associations et l'ensemble des utilisateurs des locaux scolaires ; une convention est proposée aux membres du Conseil Municipal dans la perspective de définir l'utilisation des locaux scolaires et les modalités d'organisation.

IL EST DEMANDE au CONSEIL MUNICIPAL :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention précisant les modalités de mise à disposition de locaux scolaires en dehors des temps scolaires, avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, représentée par Monsieur Guy MONCHAUX, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
VU la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
VU la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 17 avril 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

les modalités de mise à disposition de locaux scolaires en dehors des temps scolaires, avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, représentée par Monsieur Guy MONCHAUX, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012_106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2012

